



## Cadre légal calcul maintien primes

-----  
Par Casimir

Bonjour

Fonctionnaire j' ai été en arrêt de travail et ma mutuelle me demande les 12 bulletins de salaire précédents le début de mon arrêt pour M indemniser.

Est ce légal que ma mutuelle m indemnisé des primes en dehors de ma période d arrêt alors qu il s agit de maintien de salaire avec une garantie de prise en charge a 100% ?

En vous remerciant de votre precision

-----  
Par AGEorges

Bonjour Casimir,

Les conditions de remboursement d'une mutuelle s'appuient sur divers éléments liés à votre rémunération antérieure, selon le cas 3 mois, 6 mois ou 1 an. C'est pourquoi ils doivent disposer au pire des 12 derniers bulletins pour décider.